

## Parc Cinquantenaire. Texte pour le PV

Le Musée de l'Europe a le projet de fêter le cinquantième anniversaire du traité de Rome par une manifestation exceptionnelle qui se tiendra dans le parc du Cinquantenaire. Le projet proposé lors de la réunion qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2006 sous la présidence de Mme Roggemans (Fondation Roi Baudouin), en présence de représentants du Musée, de l'IBGE, de la DMS et de la CRMS, consiste en l'édification d'un pavillon d'exposition dans la perspective des arcades, sur la pelouse située entre celles-ci et le tunnel, et ce pour une durée effective de 8 mois (septembre 2007 au 9 mai 2008, date anniversaire de la création de l'Europe). Cette structure aurait une superficie de  $\pm 1600\text{m}^2$  au sol pour une hauteur de 7m. Telle que présentée, elle est composée de panneaux fixés sur une ossature métallique devant faire l'objet d'un habillage (qui n'a pas encore été réfléchi). La présentation tardive de ce projet est due au fait que l'implantation initiale était prévue sur la dalle du chemin de fer, à proximité du Parlement, mais qu'il a fallu y renoncer pour différentes raisons.

Comme la DMS et l'IBGE, la CRMS estime que le parc du Cinquantenaire a la capacité de supporter un événement exceptionnel, car il a été créé dans cette optique. Deux questions se posent cependant : l'implantation du pavillon et sa conception.

L'implantation dans la perspective principale de la composition urbanistique dont le parc constitue l'aboutissement pose problème car l'événement est de longue durée. D'autres lieux ont été proposés par l'IBGE, comme la plaine du Chien Vert ou de part et d'autres des arcades, mais les organisateurs, pour des raisons climatiques hivernales (état des chemins et températures basses), les ont rejetées.

A l'heure actuelle, le pavillon est conçu comme une enveloppe utilitaire destinée à être habillée, et non comme un vrai pavillon de type « exposition universelle » - alors même que le projet méritait ce type de réflexion en raison de sa signification symbolique et du caractère exceptionnel du site choisi.

Comme la DMS et l'IBGE, la Commission considère l'axe des arcades ne constitue pas la meilleure implantation pour un pavillon d'exposition destiné à occuper ce lieu stratégique durant 8 mois. Par ailleurs, elle estime qu'un événement d'une telle importance doit avoir une qualité majeure, tant par son image que par sa réalisation, tout en permettant la mise en valeur du parc – l'idée étant que le pavillon profite du parc mais qu'il profite également au parc. Elle se propose de rencontrer les promoteurs du projet pour leur proposer une implantation plus judicieuse, en symétrique de la grande mosquée, à proximité directe de l'entrée située dans l'axe du rond-point Schumann et de celle située au débouché de la rue Belliard. De la sorte, le pavillon serait également situé en exact vis-à-vis de l'entrée des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. La possibilité serait laissée au demandeur de signaler cette manifestation dans le parc et à partir du rond-point. Tout en affirmant une présence manifeste, en synergie directe avec le quartier européen, le pavillon du musée de l'Europe s'insérerait plus judicieusement dans le tracé du parc et pourrait tirer parti, dans sa conception, de son environnement végétal.